

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

30/07/2018

N° E18000248 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 25/07/2018, la lettre par laquelle le maire de SAINT JEAN DE MOIRANS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

la révision du plan local d'urbanisme et le schéma directeur des eaux pluviales de la commune de SAINT JEAN DE MOIRANS (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Bernard GIACOMELLI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée au maire de SAINT JEAN DE MOIRANS et à Monsieur Bernard GIACOMELLI.

Fait à Grenoble, le 30/07/2018

Pour le Président,
Le Vice-président,



T. PFAUWADEL